

Ces informations sont mises à jour régulièrement via l'ORU Occitanie
Chaque établissement de santé doit REMPLIR SI-VIC et L'ESPACE PRO DE L'ORU OCCITANIE 2 fois par jour

Hospitalisations COVID +

Décès (à l'hôpital)	997 HOSPITALISATIONS EN COURS*					En attente d'info.	Retours à domicile	Total
	Réa.	Conv.	SSR	Psy.	Urg.			
203	323	596	68	5	5	0	1 094	2 294

Passages SU COVID+ Données non disponible à ce jour

4 134
Tests positifs

Hospitalisations COVID +

	Total Hopit.	dont Réa.
09	18	4
11	69	15
12	52	9
30	109	41
31	248	103
32	28	5
34	227	66
46	20	9
48	6	1
65	64	7
66	85	30
81	51	22
82	20	11

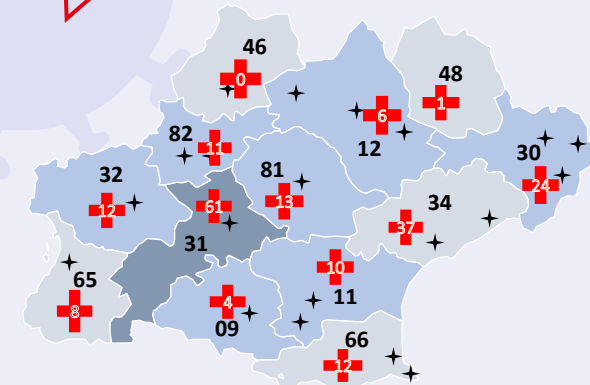
Disponibilités & tensions

	Réa.	Taux Dispo réa.	Pot. Réa. suppl.	Nb SC/SI	Taux Dispo SC/SI	Pot. SC/SI suppl.	Chbr. mortu.
09	15	75%	0	2	17%	4	9
11	12	46%	9	24	45%	4	17
12	3	16%	0	16	41%	0	12
30	32	31%	0	49	42%	19	35
31	77	30%	17	108	33%	29	57
32	6	55%	0	2	20%	6	14
34	64	38%	37	111	41%	40	30
46	4	20%	0	5	71%	6	6
48	5	56%	0	0	-	0	4
65	8	40%	0	23	59%	0	25
66	21	33%	4	17	22%	41	18
81	7	16%	15	22	33%	2	25
82	10	34%	0	6	16%	4	10

Activité des Services d'urgences

	DRM Total		DRM COVID	
	J-1	Evol.	J-1	Evol.
09	63	-6%	8	-78%
11	224	4%	43	-17%
12	136	-100%	47	-2%
30	460	-3%	58	-15%
31	668	-5%	205	13%
32	95	-13%	28	-10%
34	724	-2%	168	-1%
46	106	7%	14	-13%
48	56	27%	21	-5%
65	158	-7%	36	-22%
66	444	8%	110	1%
81	170	10%	39	22%
82	170	-9%	40	-25%

Organisation des appels au SAMU / Centre 15



- Lieu de consultations dédiées COVID-19 (199)**
créés à l'initiative des professionnels de santé libéraux et accessibles aux patients après régulation médicale (médecin traitant ou 15) – sites opérationnels ou en projet
- Ambulances COVID-19 en cours de déploiement**
- SAMU sans bascule**
- SAMU avec bascule possible**
- Cellule SAMU support de régulation des appels COVID-19**

Maintien du suivi et de la prise en charge des soins hors Covid-19

Des orientations générales ont été publiées concernant le maintien du suivi et de la prise en charge des soins hors COVID dans un contexte de confinement et de mobilisation des professionnels de santé pour des prises en charge de personnes atteintes du COVID.

Cette organisation concerne les patients atteints d'une maladie chronique ou de troubles psychiatriques, les femmes enceintes et les jeunes enfants, les personnes nécessitant une intervention chirurgicale urgente mais également les prises en charge médicales qui ne peuvent être différées comme la cancérologie par exemple.

Cette fiche, est disponible sur le lien suivant :

<https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-04/soins-hors-covid-19.pdf>

Santé Environnement

Tri et transport des DASRI

Il est demandé aux établissements de santé de densifier les sacs et cartons de DASRI, mais sans compacter, pour limiter les tensions sur la collecte et l'élimination.

Il est rappelé que les déchets issus des EPI des transporteurs sanitaires doivent être éliminés dans la filière des déchets ménagers après conditionnement en double emballage stocké 24h ainsi que la possibilité de demander une dérogation en cas d'indisponibilité de conducteurs habilités au transport de DASRI.

SAUVEZ DES VIES
**RESTEZ
CHEZ VOUS**

Message pour la population
Restez chez vous : la consigne est à respecter partout, pour ralentir la progression du virus et sauver des vies

24/24



Cliquez ici pour consulter :

- Les derniers [communiqués de presse de l'ARS Occitanie](#)
- Le dernier [point de situation national du Ministère de la santé](#) (video)



Consultez les sites officiels mis à jour en temps réel :

Questions-réponses, mesures mises en œuvre par le gouvernement, recommandations pour les professionnels de santé...

www.gouvernement.fr/info-coronavirus

www.solidarites-sante.gouv.fr/coronavirus

Suivi épidémiologique : www.santepubliquefrance.fr



En direct sur Twitter :

[@gouvernementFR](https://twitter.com/gouvernementFR) [@MinSollSante](https://twitter.com/MinSollSante) [@AlerteSanitaire](https://twitter.com/AlerteSanitaire) [@ARS_OC](https://twitter.com/ARS_OC)

Dépistage dans les EHPAD

Les 22 plateformes « Covid PA » en Occitanie ont entre autres pour objectif de mobiliser en tant que de besoin les ressources nécessaires pour la prise en charge des personnes âgées Covid+. Elles ont un rôle de coordination de ces ressources. Une de ses missions consiste à déclencher la réalisation de tests biologiques Covid-19 et d'aider au dépistage d'une personne âgée dépendante ou d'un soignant suspect en ESMS. Ainsi elles organiseront dès lors qu'un EHPAD sera touché la campagne de prélèvements et de dépistage avec les référents désignés sur chaque territoire (publics et privés) de la biologie.

Lieux de prélèvements

Les lieux de prélèvements dont voici le lien vers la cartographie

https://www.occitanie.ars.sante.fr/system/files/2020-04/LBM_COVID19_Occitanie_20200409_V2.pdf sont

accessibles uniquement sur prescription médicale pour les publics cibles :

- personnes fragiles présentant des symptômes évocateurs du COVID-19, à risque de développer des formes graves (insuffisants respiratoires, immunodéprimés...)
- EHPAD (nouvelle doctrine),
- Les personnes hospitalisées présentant des symptômes évocateurs de COVID-19,
- Les femmes enceintes symptomatiques,
- Les donneurs d'organes, tissus ou cellules souches hématopoïétiques,
- Les professionnels de santé dès l'apparition des symptômes évocateurs de COVID-19.

Délivrance des masques aux professionnels de santé

Un nouvel envoi de masques aux officines de ville a été opéré via les grossistes répartiteurs pour une livraison au cours de cette semaine pour les professionnels de santé de ville. Ces masques sont distribués selon les modalités suivantes :

- Médecins généralistes et autres spécialités, biologistes médicaux et infirmiers : 18 masques par semaine et par professionnel ;
- Pharmaciens : 18 masques chirurgicaux par semaine et par professionnel ;
- Sages-femmes : 6 masques chirurgicaux par semaine et par sage-femme ;
- Masseurs-kinésithérapeutes : 6 masques par semaine et par professionnel pour la réalisation des actes prioritaires et non reportables ;
- Salariés de l'aide à domicile employés directement par des particuliers pour des actes essentiels de la vie : 3 masques par semaine par employeur et 9 masques par semaine par employeur bénéficiaire de la PCH.
- Accueillants familiaux : 3 masques par semaine et par accueillant.

L'ordre dans lequel apparaissent les professionnels dans la liste ci-dessus ne constitue pas un ordre de priorité.

Santé numérique

Points remarquables à noter : Démarrage de l'activité en téléconsultation sous Téléo par l'AGAPEI (5 téléconsultations le 08/04) permettant la continuité de l'accès aux soins pour les personnes en situation de handicap.

En détails :

1 101 téléconsultations réalisées dans Medicam le 8 avril (- 17%/J-7) - 3 255 médecins libéraux téléconsultants sous Medicam (+4%/J-7)

20 établissements déployés sur Téléo en région (+5%/J-1) – 200 téléconsultations réalisées le 8 avril (-1%/J-7)

298 nouvelles fiches de télé-suivi COVID saisies dans SI ORU le 8 avril (- 60 %/J-7), pour un cumul de 12 652 fiches saisies.

27 téléconsultations réalisées le 8 avril dans le cadre de DOMOPLAIES, en baisse de 4%/J-7.